

# **Conseil Municipal PROCES-VERBAL**

## **Séance du LUNDI 16 DECEMBRE 2019 à 18h30**

**Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.**

**Étaient présents :**

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - R. ROUX - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - B. ROMANINI - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - Y. CHETTOUH - A. GARCIA - F. BRUNA - S. BASTET - M. LOPEZ - B. LABARRE-LEBOUC

**Procurations :** JF. TRAMIER à

**Absents Excusés :** C. FAURE -

### **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

### **2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 25 Novembre 2019.

### **3/ CONVENTION D'AFFRANCHISSEMENT SIAERH**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention définissant les conditions d'utilisation permettant le SIEARH d'utiliser la machine à affranchir de la mairie.

### **4 / RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR - DECLASSEMENT PARTIEL DU CHEMIN DE LA TALADETTE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation à l'unanimité des conclusions du commissaire enquêteur portant sur le déclassement partiel du chemin de la Taladette l'intégrant ainsi dans le domaine privé. Au regard de la réserve mentionnée par le commissaire enquêteur, les Membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec les Consorts LATOUR pour clore l'ensemble du périmètre tout en maintenant l'accès aux randonneurs. La signalisation sera mise en place par la mairie indiquant les recommandations citoyennes concernant la gestion des déchets pèlerins et/ou vagabonds.

## **5/ RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR – TRANSFERT D’OFFICE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « CLOS DU DRAGON »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation à l’unanimité des conclusions du commissaire enquêteur portant sur le transfert d’office de la voirie du Lotissement du Clos du Dragon, en tenant compte des deux réserves ci-après :

- Réserve n°1 : Il convient d’y inclure la parcelle cadastrée section I n°1255 au Sud du lotissement et la parcelle cadastrée section I n°1256 à l’Est, comme indiqué sur le plan parcelle,
- Réserve n°2 : la voirie issue de la division des parcelles cadastrées section I n°1010, 1282 et 1106, précisée sous les numéros provisoires 1637, 1648 et 1639 sur le plan parcellaire signé (cession à la commune), devra être classée dans la voirie communale au titre de la présente requête.

## **6/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L’AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE MONDRAGON**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser le Maire à verser une subvention exceptionnelle quantifiée à 200 € au profit de l’Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Mondragon.

## **7/ TARIFS 2020 ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour maintenir les tarifs actuel pour 2020 et les modalités de mise à disposition des salles municipales. Hors site de l’Ile vieille dont les tarifs ont été simplifié comme suit :  
Tarif unique pour le site complet, Arrhes : 100€, 1 jour : 200.00€ et 2 jours : 300.00€

## **8/ TARIFS 2020 LOCATION DE MATERIEL AUX PARTICULIERS**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour maintenir les tarifs actuels de location de matériel pour l’année 2020.

## **9/ TARIFS 2020 - REGIES SERVICES MUNICIPAUX**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour maintenir les tarifs actuels des régies des services municipaux pour l’année 2020.

## **10/ TARIFS 2020 - REGIES SERVICES RESIDENCE PEYRAFEUX**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour maintenir les tarifs actuels des services de la résidence Peyrafeux pour l’année 2020.

## **11/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL AU SECOURS POPULAIRE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal au secours populaire.

## **12/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL AU COMITE DES FETES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Mme ROS Céline membre du bureau du comité des fêtes ne prend part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal au Comité des Fêtes.

## **13/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL AU FOYER AGE D'OR**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Mme BALBI Francette et Mr ROCHE René membres du bureau du foyer de l'âge d'or ne prennent pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal au Foyer de l'Age d'Or.

## **14/ ACHAT D'UNE LICENCE IV – DEBIT DE BOISSON**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à acquérir la licence IV au prix de 15 000 €.

## **15/ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2020 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser l'engagement et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, notamment en prévision des dépenses suivantes :

- Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses relatives à l'acquisition Licence IV : 15 000 €,
- Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses relatives à l'acquisition d'un bâtiment : 70 000 €,
- Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses relatives à l'acquisition de terrains : 125 000 €,
- Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses relatives aux travaux d'aménagement de la place Vignard : 70 000 €.

## **16/ SOLLICITATION DETR 2020**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour solliciter la DETR 2020, au titre des futurs travaux d'aménagement de la traversée du village, tranche 2, pour un montant prévisionnel estimé à 586 296.1 € HT, sachant que le taux de la subvention est établi de 25 à 35%, soit pour un montant plafond à 140 000 €.

## **17/ SUBVENTION AU PROFIT DU TELETHON**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre du téléthon 2019, au profit de l'association AFM (Association française contre les myopathies).

## **18/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

- ❖ Arrêté décidant de la révision d'un loyer d'un bien communal

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif situé rue Anatole France occupé par M. Mme ROSTAING est porté à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 à 42.11 € (loyer antérieur 41.24 €).

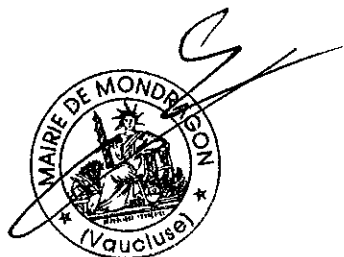
- ❖ Arrêté décidant l'attribution d'un bien communal à la location

L'appartement situé 181 chemin Route d'Uchaux – Hameau de Derboux est attribué à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 à Monsieur Jonathan ARENAS-DIAZ, pour un loyer mensuel de 380 €.

La séance est levée à 19h10.

**Fait à MONDRAGON, le 17 Décembre 2019.**

**Le Maire,  
Christian PEYRON.**



**Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.**